



Bruxelles, le 7 mars 2022

## Communiqué de presse : Attention à bien choisir son piscinier !

**Après une importante augmentation des ventes durant la crise du Coronavirus, le marché de la piscine commence tout doucement à voir ses chiffres diminuer. Malgré tout, il reste bien au-dessus du niveau d'avant Covid. Aujourd'hui, les délais de livraison sont beaucoup plus raisonnables, raison de plus pour réfléchir à deux fois avant de choisir son piscinier et de se rendre à la [Belgian Pool Day](#) le 12 mars prochain.**

« Nous pronostiquons une baisse des ventes de 15 % cette année », explique Patrice Dresse, Directeur général de la [Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être \(FBP\)](#). « Malgré tout, les chiffres restent bons en comparaison aux années précédentes. Cette baisse s'explique par la mauvaise météo et l'envolée du coût de la vie. »

Année	Nombre de nouvelles piscines privées via des entreprises de construction
2015	2050
2016	2150
2017	2150
2018	2400
2019	3050
2020	4050
2021	6150
2022 (extrapolation)	5225

Après de longs délais d'attente, la plupart des Belges souhaitant toujours acquérir leur piscine peuvent maintenant faire de leur rêve une réalité. En effet, passé le mois de juin, l'offre devrait revenir à un niveau plus au moins normal. La FBP rappelle que construire sa piscine est un processus qui demande du sérieux et du professionnalisme. Rien ne sert de se précipiter ...

Rappelons que construire sa piscine, c'est un investissement rentable. Une piscine bien construite et bien entretenue est toujours une plus-value pour la maison. À l'inverse, une piscine mal construite ou mal entretenue peut s'avérer finalement cauchemardesque pour le consommateur.

En moyenne, les piscines extérieures se situent toujours dans un budget entre 50 000 et 70 000 euros (TVA exclue). Il faut également bien entendu compter un budget pour la maintenance annuelle, nécessaire au bon fonctionnement de la piscine, ainsi qu'à sa sécurité.

En ce qui concerne l'installation de nouvelles piscines, les piscines à coque plaisent toujours autant aux nouveaux acquéreurs (61 % des ventes), suivies par les piscines en béton (27 % des ventes). Les piscines en Inox, en bois et en PPC (piscine polypropylène copolymère) représentent 12 % du marché.

En raison de la demande accrue de piscines depuis 2020, beaucoup de nouveaux acteurs se sont lancés dans le marché, malheureusement pas tous avec les meilleures intentions et expertises ; mauvaise construction, faillite, service après-vente inexistant ou pire encore, une disparition dans la nature depuis le paiement d'un acompte. Ce sont malheureusement des pratiques que nous avons dû observer. C'est pourquoi la Fédération continue de mettre en garde les consommateurs : *« Il est impératif de se renseigner avant de confier son projet à une entreprise »*, indique Joeri Dils, Président de la FBP. *« Songez par exemple à contrôler les chiffres de la société ou demandez à aller voir des réalisations. Cela vous permettra de discuter avec les propriétaires. Construire une piscine demande une série de connaissances techniques, ce n'est pas donné au premier venu. Optez pour un professionnel reconnu ! »*

Afin de mettre en relation les professionnels du métier et les particuliers, la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être organisera la Belgian Pool Day le 12 mars prochain. Près de trente lieux ouvriront leurs portes de leur(s) showroom(s) ou feront visiter aux participants l'une de leurs réalisations. Toutes les informations sont disponibles sur : [www.belgianpooleday.be](http://www.belgianpooleday.be).

Contact :

Patrice Dresse  
[patrice.dresse@confederationconstruction.be](mailto:patrice.dresse@confederationconstruction.be)  
Directeur Général  
Gsm. : 0497 47 65 40

